

CERTIFICAT D'ORIGINE

Nous pouvons certifier que le produit suivant :

Produit	Origine fabrication / conditionnement
PVPP MICROGRANULEE	Amérique du Nord

Est dans le cadre de son usage réglementé en œnologie :

- * apte à l'élaboration ou au contact de produits destinés à la consommation humaine.
- * conforme au règlement CE 491/2009 du Conseil du 25 mai 2009 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement OCM unique) et au règlement CE 606/2009 de la commission du 10 Juillet fixant certaines modalités d'application en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent.

Ce produit n'est pas un Organisme Génétiquement Modifié et ne contient pas d'O.G.M. au sens de la partie A article 2 de la directive CEE 2001/18 du 12/03/01, et ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ou partiellement à partir de substrats génétiquement modifiés concernés par le règlement CEE 1830/2003.

Canéjan le : 17/03/2021

Ambre RAIBON

Responsable Qualité

